« Réforme » des retraites :

Non au report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans

Non à l'allongement de la durée de cotisation

RÉFORME DES RETRAITES : L'ÉTUDE D'IMPACT DU GOUVERNEMENT CONFIRME QUE TOUT LE MONDE Y PERD

Sorte de préalable à l'examen parlementaire du texte, le projet de loi relatif à la réforme des retraites était présenté le 23 janvier en conseil des ministres, accompagné d'une « étude d'impact » censée décrire ses principaux effets. **Le constat est sans appel !**

Tout le monde travaillera plus longtemps… même les carrières longues...

L'étude d'impact est sans appel : tout le monde travaillera plus suite à la réforme. Cet allongement moyen du temps de travail au cours de la vie varie selon l'année de naissance, de +1 mois pour les salariés nés en 1962, à +7 mois pour ceux nés en 1972. La situation est encore plus emblématique pour les salarié·e·s ayant commencé à travailler jeune, et entrant ainsi dans le dispositif des carrières longues. Pour elles et eux, la réforme prévoit une durée minimale de cotisation de 44 ans, contre 43 pour le reste des Français, et l'étude d'impact évalue à +8 mois la durée supplémentaire passée au travail ! **Pourtant, celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt sont souvent dans les métiers les plus pénibles et usants, et sont donc les plus abîmé·e·s par le travail.**

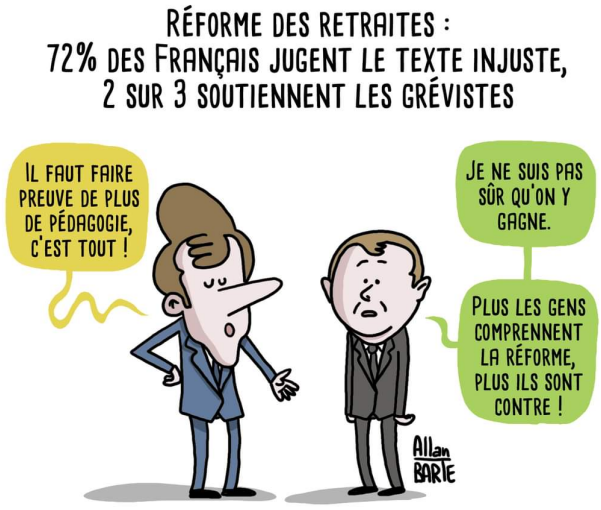

Travailler plus pour gagner plus ? C'est Non !

L'argument phare du gouvernement est que cet allongement du temps passé au travail doit permettre de meilleures pensions. Là encore, rien n'est moins vrai. D'abord, rappelons qu'à l'heure actuelle, 40 **% des femmes et 32 % des hommes partent avec une carrière incomplète**. Du fait du recul de l'âge de départ, il sera donc encore plus compliqué d'avoir une carrière complète. Et **qui dit carrière incomplète dit pensions qui baissent**. Ensuite, pour celles et ceux qui ont la chance de bénéficier d'une carrière complète, donc d'une retraite à taux plein, **l'étude d'impact évalue entre 0,3% et 1,5% les augmentations de pensions introduites par l'allongement de la durée du travai**l. Le gouvernement essaye-t-il sérieusement de nous faire croire que cela en vaut la peine ?

Les femmes, grandes perdantes de la réforme

Le Ministre du travail O. Dussopt tente désespérément de convaincre l'opinion publique des bienfaits de la réforme, déclarant notamment qu'elle « protège les femmes ». Pourtant, c'est bien complètement l'inverse que montre l'étude d'impact. **Là où l'allongement moyen du temps passé au travail est de +5 mois en moyenne pour les hommes de la génération 1972, il est de +9 mois pour les femmes !** Pour faire passer la pilule, le gouvernement se réfugie encore et toujours derrière le minimum de pension à 85 % du SMIC, soit 1 200 €. Pour rappel, ce plancher devait déjà être appliqué depuis 2003 mais ne l'a jamais été. Pourquoi le serait-il désormais ? De surcroît, il ne s'appliquera qu'en cas de carrière complète… qui, répétons-nous, ne concerne que 6 femmes sur 10 !

De l’argent, il y en a, aux Finances on sait ça !

– 313 milliards de revenus financiers ne sont pas soumis à cotisations sociales
– 80 à 100 milliards de fraude et d'évasion fiscale
– niches fiscales 90 milliards
– suppression de l’ISF perte de 3 milliards par an
– 40 milliards d’exonérations de cotisations sociales patronales
– baisse de l’Impôt sur les Sociétés entre 2018 et 2022, perte de 30 milliards
– 20 milliards de fraude patronale à l'entreprise
– 40 milliards de cadeaux au patronat au titre du CICE (Crédt d’Impôt Compétitivité Emploi)
– 8 milliards de recettes en moins avec les exonérations sur la CVAE (Contribution locale sur la valeur ajoutée)

Des solutions de financement existent…

• **Revoir de fond en comble le système fiscal** pour le rendre plus juste aux plans social, économique et écologique

• **Lutter vraiment contre la fraude et l’évasion fiscale** et donner plus de moyens au service public qui a en charge cette mission, la DGFiP

• **Égalité de salaire hommes-femmes =** +6,5 milliards € de cotisations retraites

• **Augmentation des cotisations patronales de 0,8 % =** 8,5 milliards

• **Hausse de l’emploi de 2,4 % =** 9 milliards € de cotisations sociales dont 4,5 milliards pour les retraites (et 7 milliards d’économies pour l’assurance chômage

• **100 000 emplois** = 800 millions d’euros de cotisations retraites

• **Réduction du temps de travail avec l’abaissement de l’âge de départ en retraite à 60 ans =** 12 milliards d’économies sur l’assurance chômage

• **Fin de l’indemnisation chômage des plus de 60 ans**

• **Accès volontariste à l’emploi pour les jeunes**

• **Hausse des salaires de 5% dans le privé =** 18 milliards € de cotisations supplémentaires pour la sécurité sociale; 9 milliards € pour la branche « Retraite »

• **Hausse du point d’indice de la fonction publique de 5% :** 4 milliards € de cotisations retraites

L’idéologie capitaliste et les diktats de Bruxelles dont est porteur avec zèle le gouvernement en place est la seule logique qui les habite, quelles que soient les conséquences humaines qui en découlent. Ainsi, **la finalité du projet gouvernemental est la volonté de bloquer les dépenses pour les retraites sous la barre des 14 % du Produit Intérieur Brut (PIB).** Le Président du Conseil d’orientation des retraites, auditionné par la Commission des Finances de l'Assemblée nationale le 19 janvier 2023 ne dit pas autre chose en affirmant : **« *Il n'y a pas de problème de financement des retraites, par contre il y a une politique gouvernementale qui est incompatible avec le financement actuel des retraites.* »**

Les aides publiques aux entreprises, c’est 13 fois le déficit annoncé des retraites, on en parle ? La répartition des richesses, on en parle ?
Mobilisation générale jusqu’au retrait du projet Macron /Borne !

Toutes et tous mobilisé·e·s et concerné·e·s !

Mardi 31 janvier manifestation à Toulouse

à 10h00 départ de Saint-Cyprien